



France Nature Environnement – Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature – Commission Internationale pour la Protection des Alpes

Note au lecteur : Ceci est une traduction de la lettre ouverte adressée à la Commission d'évaluation du CIO. La lettre originale en anglais constitue la version officielle.

LETTRE OUVERTE A LA COMMISSION D'ÉVALUATION DU CIO

A l'attention de Gunilla Lindberg, Présidente

Annecy, le 1^{er} février 2011

La Commission d'évaluation du CIO a maintenant reçu le dossier de candidature d'Annecy et est sur le point de procéder aux visites d'inspection des sites sélectionnés pour les épreuves des jeux olympiques d'hiver.

FNE¹, FRAPNA² et CIPRA³, nous comptons parmi les principales associations environnementalistes actives en France et dans les territoires qui hébergeraient les jeux en 2018. Nous souhaitons porter à votre attention plusieurs problématiques qui sont présentées de manière incorrecte — ou esquivées — dans les documents qui décrivent le projet d'Annecy.

Le comité de projet prétend que "Annecy 2018 associe tous les acteurs concernés par la candidature" (volume 1 page 46 and 48). Ceci n'est pas exact. Nous ne sommes aucunement "parties prenantes du projet" et nous ne soutenons pas Annecy 2018 dans sa formulation actuelle. Nous avons été conduits à quitter ce comité du fait d'opinions divergentes en ce qui concerne l'impact environnemental du projet.

La première problématique est que, sauf dans un cas, les zones spécifiques impactées par le projet ne sont pas bien "protégées des activités humaines" (volume 1 page 80), et que les mesures d'accompagnement que nous réclamons n'ont ni été mises en œuvre, ni même prévues par le projet.

Sous la pression du CIO, le nombre de sites a été très fortement réduit. En conséquence, les impacts environnementaux prévisibles seront désormais concentrés sur trois sites majeurs :

- la vallée et la plaine du Mont-Blanc (Chamonix et ses environs)
- le plateau du Semnoz (Annecy)
- et surtout la chaîne des Aravis (La Clusaz et Le Grand-Bornand)

¹ France Nature Environnement (<http://www.fne.asso.fr/>) forte de près de 3.000 associations environnementales en France

² Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (<http://www.frapna-region.org/>), membre de France Nature Environnement

³ Commission Internationale pour la Protection des Alpes (<http://www.cipra.org/fr/CIPRA/cipra-france>)

Quelle que soit l'issue de la candidature d'Annecy, ces sites — à enjeux environnementaux élevés à très élevés — seront la cible d'investisseurs immobiliers et d'agences de développement dans le sillage du projet Annecy 2018. Nous voulons éviter cela.

Dans les documents qui sont soumis à votre évaluation, l'impact environnemental du projet est largement — en fait, volontairement — sous-estimé : impact sur des terres agricoles, sur des ressources en eau, sur des espaces naturels fragiles ... Ce projet va immanquablement induire une pression extrêmement forte sur nos territoires montagnards, déjà très contraints, et l'omission délibérée de mesures d'accompagnement concrètes est une faute à laquelle nous ne pouvons souscrire. Voici plus en détail les trois problématiques:

- **Le plateau du Semnoz** : située juste au-dessus d'Annecy, cette zone péri-urbaine serait destinée à accueillir les compétitions de free style. Ce plateau calcaire, fréquemment soumis à des vents violents, ne dispose pas de ressources en eau. Amener de l'eau depuis le lac, 1 200 m plus bas, serait techniquement très risqué, sinon impossible. Comme alternative, la création d'une retenue d'eau artificielle donnerait lieu à un très fort impact sur cet environnement fragile. L'argument, que nous avons entendu, qu'une réserve d'eau deviendrait soudainement nécessaire aux troupeaux de bétail est biaisé. Pour nous, il est extrêmement clair que nous combattrions ce genre de décision à courte-vue.

Comme mesure d'accompagnement, nous avons demandé qu'en dehors des limites du stade de neige, cette zone très vulnérable du Semnoz et de ses forêts soit protégée légalement par un classement contractuel type Espace Naturel Sensible ou réglementaire (Réserve Naturelle Régionale ou Arrêté de Protection de Biotope). Rien n'a été fait jusqu'à présent.

- **La plaine du Mont-Blanc (Passy ou Le Fayet)** : qui intègre les seules zones agricoles plates de Sallanches, Domancy, Passy et Saint-Gervais, constitue le dernier corridor écologique de la vallée de l'Arve. L'enjeu n'est pas seulement agricole, mais également biologique, en tant qu'unique lien entre deux zones majeures de vie sauvage.

Pour équilibrer la densification urbaine de Chamonix résultant du projet Annecy 2018, et la pression d'urbanisation correspondante dans la vallée, nous avons proposé comme mesure d'accompagnement la protection de la plaine du Mont-Blanc à travers un classement en tant que Zone Agricole Protégée.

- **Les combes des Aravis de La Clusaz et du Grand-Bornand** : d'un point de vue paysager, mais également biologique, ces espaces naturels encore préservés peuvent être considérés comme l'épine dorsale de la partie sud du département de Haute-Savoie. Pour nos concitoyens, ils sont tout aussi emblématiques que la chaîne du Mont-Blanc. Comme pour la zone de Chamonix, la pression immobilière et foncière parviendra à un point tel que les combes seront perçues comme des cibles lucratives — les derniers espaces vierges à équiper —, dommage collatéral résultant du projet Annecy 2018.

Nous demandons le classement des combes (depuis Bellacha jusqu'à la combe des Verts incluse) au titre de la loi de 1930 sur les sites et paysages. Ce statut de protection est rejeté par les conseils municipaux locaux, avec des arguments que nous ne pouvons accepter, et que nous n'admettrons pas.

Au-delà de ces problématiques environnementales, nous avons des raisons de penser que le manque d'un leadership conséquent pour ce projet, suivi par la nomination de dernière minute

d'un homme d'affaires à la tête du comité de candidature Annecy 2018, est déjà en train d'alimenter des convoitises spéculatives de la part de certaines parties prenantes du projet, mettant ainsi définitivement en péril les mesures de protection que nous sollicitons.

Nous craignons fortement que le dossier que vous avez entre vos mains, dans ces circonstances, ne constitue guère plus qu'un exercice de "verdissement", loin des "jeux exemplaires dont l'héritage sera la montagne du 21^{ème} siècle" (volume 1 page 91) que les organisateurs prétendent promouvoir.

Par l'intermédiaire de la présente lettre ouverte, nous demandons instamment que des mesures de protection concrètes soient prises par les autorités compétentes, avant la décision du CIO en juillet prochain, constituant ainsi une démonstration de leur profond intérêt pour l'exemplarité de la candidature d'Annecy.

A défaut d'obtenir ces engagements officiels, nous, associations environnementales, combattons le projet par tous les moyens, en France et à l'étranger.

Avec le souhait sincère que des décisions clairvoyantes résulteront de votre visite,

Nous vous prions d'accepter, Madame la Présidente, nos salutations distinguées,



Bruno GENTY
President
FNE



Eric FERAILLE
President
FRAPNA



Patrick LE VAGUERESE
President
CIPRA-FRANCE

Relations médias

Isabelle Bermond
+33 (0) 4 50 67 16 16

Note au lecteur : Ceci est une traduction de la lettre ouverte adressée à la Commission d'évaluation du CIO. La lettre originale en anglais constitue la version officielle.